



## Communiqué intersyndical du ministère des Armées

### Réforme des retraites, boycott des instances collectives !

### Tous dans la rue le 23 mars !

La formidable mobilisation sociale organisée par l'ensemble des organisations syndicales est engagée depuis le 19 janvier. Depuis deux mois, ce sont des millions de travailleurs-euses, jeunes, retraité.es qui ont exprimé avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge légal à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation.

Ce mouvement social a fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels toujours mobilisés et les manifestations dans les grandes comme dans les petites localités du pays, que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Aujourd'hui, c'est ce mouvement social exemplaire qui démontre que le président de la République et son gouvernement sont en échec devant l'Assemblée nationale. Au lieu de retirer leur projet, ils décident de passer en force en ayant recours au 49-3.

L'intersyndicale mesure avec gravité la responsabilité que porte l'exécutif dans la crise sociale et politique qui découle de cette décision, véritable déni de démocratie.

Dans ces conditions l'ensemble des organisations syndicales représentatives au ministère des Armées considère qu'il n'est pas possible de tourner la page sur le sujet des retraites, pour continuer – comme si de rien n'était – dans le déroulement de l'agenda social !

**En dehors du CSAM programmé le 28 mars prochain, nous avons donc pris la décision de ne siéger à aucune des instances de dialogue avec l'administration de niveau fédéral, à l'exception de celles qui traitent des situations individuelles des travailleurs-euses, et ce jusqu'à nouvel ordre.**

En conséquence aucun élu ou mandaté ne siégera aux instances suivantes : CSA-R et FS associées, CSA-S et FS associées, bilatérales et GT de préparation de ces instances, CTAS.

Les fédérations appellent également au boycott de toutes les instances collectives de niveau local (CSA, CSA d'action sociale, FS associées à l'exception des FS SST exceptionnelles, CLT).

De la même manière, pour les entreprises privées de leur périmètre, les fédérations appellent au boycott des instances collectives de dialogue social : CSEC, CSE ...

De plus, forte du soutien de la grande majorité de la population, mobilisée depuis des semaines, l'intersyndicale nationale continue à exiger le retrait de cette réforme en toute indépendance dans des actions calmes et déterminées. **Elle décide de poursuivre la mobilisation et appelle à une nouvelle grande journée de grèves et manifestations le jeudi 23 mars prochain.**

Paris, le 21 mars 2023